



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | |
|---|---|
| <p>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 13</p> | <p>L'an deux mille vingt six</p> <p>Le mercredi 29 avril</p> <p>Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,</p> <p>Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 16 avril 2026</p> |
|---|---|

OBJET : Autorisation d'acquérir des locaux utilisés par le CCAS pour le service public et autorisation d'emprunter pour financer l'acquisition de ces locaux

Présents :

M. POLSKI Ladislav
 Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
 Mme BERMOND Fabienne
 Mme PEREZ Lydia
 M. UGOLINI Gilles
 Mme MOUTON Adeline
 Mme BOUILLEZ Audrey
 Mme LEROY Evelyne
 Mme SIGNORIO Odette
 M. ABEJAN Claude

Excusés et représentés :

Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba représentée par BERMOND Fabienne
 Mme MISSUD-GUILLET Sabrina représentée par DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
 M. VINCENT Pierre représenté par Mme LEROY Evelyne

Excusés et non-représentés :

Mme GALIERA Angela
 M. VESTRI Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 avril 2026

N°7

Objet : Autorisation d'acquérir des locaux utilisés par le CCAS pour le service public et Autorisation d'emprunter pour financer l'acquisition de ces locaux

Domaine : 7 - 1 Budget

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du CCAS

Considérant que le CCAS n'est pas propriétaire des locaux nécessaires à ses missions d'accueil des administrés

Considérant que le CCAS doit connaître la réalité de ces coûts de fonctionnement

Considérant que la ville est propriétaire des locaux France Service et des bureaux du CCAS

Considérant la demande de la Ville d'évaluation des ces deux biens par le Pôle d'Évaluation Domaniale de Nice

Considérant la prévision budgétaire 2026 qui prévoit de recours à l'emprunt à hauteur de 700 000€.

Considérant que le CCAS a sollicité la Banque des territoires pour un prêt de 700 000€

Considérant la proposition de la Banque des territoires de nous accompagner avec un prêt de 700 000€ sur 30 ans à un taux variable maximum du livret A + 1.3%

Considérant que nous poursuivons les négociations afin d'obtenir un prêt aux meilleures conditions de taux

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'acquisition des locaux utilisés par le CCAS pour le service public

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt visant à financer l'acquisition des locaux d'accueil des administrés, selon la proposition de la Banque des territoires et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du projet prêt présenté ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

Ladislav Polski

Président du CCAS

